



*La délégation à l'information
et à la communication*

Octobre 2018

Affaire suivie par :

Stéphanie PARIS

Service communication

stephanie.paris@ars.sante.fr

04 27 86 57 70

Campagne AVC - Mairies

Article long pour journaux municipaux

Accident vasculaire cérébral (AVC)

Alerter : appelez immédiatement le 15

L'Accident vasculaire cérébral (AVC) est dû à une interruption brutale de l'irrigation sanguine d'une zone du cerveau.

Les signes qui doivent alerter

Savoir reconnaître les signes de l'AVC permet une prise en charge plus rapide et permet de limiter les séquelles.

Les signes les plus fréquents :

- un engourdissement, une faiblesse ou une paralysie brutale d'un membre (bras ou jambe) ou de la moitié du corps ;
- une déformation de la bouche, des difficultés à parler ;
- un trouble brutal de la vision ;
- des troubles de l'équilibre, de la marche ;
- un mal de tête soudain n'ayant aucune cause connue.

Ces symptômes doivent alerter, même s'ils sont brefs, même s'ils sont non douloureux.

Alerter : appelez immédiatement le 15

Appeler immédiatement le 15 dès les premiers signes permet une prise en charge sans délai et une orientation directe et très rapide du patient dans la filière AVC offrant un accès aux traitements et réduisant les séquelles.

Dès les premiers signes identifiés, une véritable chaîne de soins est organisée, entre le centre 15 de régulation, l'équipe de premiers secours (pompiers ou SAMU-SMUR), et l'Unité neuro-vasculaire (UNV), service de soins neurologiques spécialisé dans la prise en charge des AVC (24h/24 et 7j/7) composé d'une équipe pluridisciplinaire.

Des traitements existent

Environ 60 % des personnes qui ont fait un accident vasculaire cérébral doivent composer avec une forme de déficience comme une hémiparésie, une perte de la sensibilité, des troubles du langage et de la vue, des troubles attentionnels et de la mémoire, de troubles de l'humeur (de dépression jusqu'à 30 %).

Cependant grâce aux progrès de la médecine et de nouveaux traitements, les séquelles peuvent être diminuées.

Deux traitements dont l'efficacité a été prouvée sont possibles :

- la thrombolyse est un médicament qui permet de dissoudre le caillot bouchant une artère du cerveau.
- la thrombectomie est une intervention permettant de retirer ce caillot à l'aide d'un cathéter.



Ces traitements peuvent être administrés dans des délais courts et dans un service spécialisé.

La prise en charge de l'AVC est une course contre la montre. Chaque minute compte. Chacun d'entre nous peut agir.

En savoir +

[Site Internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#) (rubrique Usagers)

En 2014, les Hospices Civils de Lyon, avec le soutien de plusieurs partenaires, ont mené une campagne de communication sur l'AVC. Vous pouvez télécharger les supports de communication de cette campagne sur le site de l'ARS.

[Site Internet France AVC](#)

[Portail AVC](#)